

Published in C. Burton-Jeangros (Ed.), *L'éthique (en) pratique : la recherche en sciences sociales*, 2017, Sociograph, Sociological Research Studies no. 34, Université de Genève, pp. 41-49, which should be cited to refer to this work.

https://www.unige.ch/sciences-societe/socio/files/8215/1151/6943/Sociograph_34_web.pdf

LA STANDARDISATION DES PROCÉDURES ÉTHIQUES EST-ELLE TOUJOURS ÉTHIQUE ?

*Solène Gouilbers Hertig, Mélinée Schindler,
Sabrina Roduit et Barbara Lucas*

Le but de cet atelier était de mettre en discussion - à partir d'expériences de terrain - les enjeux de l'application de procédures éthiques standardisées dans la recherche en sciences sociales. Par un processus réflexif, nous cherchions à questionner, d'une part, le mouvement général d'instauration de commissions d'éthiques pour évaluer l'ensemble de la recherche, et d'autre part, la mise en place d'une commission d'éthique au sein de la Faculté des sciences de la société à l'Université de Genève.

Les quatre chercheuses qui ont initié l'atelier sur la standardisation des procédures éthiques ont réalisé des terrains de recherche dans le champ de la santé. Elles ont dû se conformer aux règles édictées par la commission d'éthique médicale d'un hôpital (ancien modèle) ou par la commission d'éthique cantonale (nouveau modèle, depuis 2014)¹². Notre proposition était de partir de ces expériences liées à un modèle de commission d'éthique issu des sciences biomédicales, pour réfléchir et discuter les enjeux de la création d'une commission d'éthique en sciences sociales, et pour identifier les éventuels écueils.

●
¹² Les commissions cantonales d'éthique ont été mises en place suite à l'entrée en vigueur de la Loi fédérale relative à la recherche sur l'être humain (LRH, RS 810.30) et ses différentes ordonnances d'exécution : Ordonnance relative à la recherche sur l'être humain (ORH, RS 810.301) ; Ordonnance sur les essais cliniques (OClin, RS 810.305) ; Ordonnance d'organisation concernant la LRH (Org LRH, RS 810.308).

Notre ambition n'était pas de produire des connaissances théoriques sur les procédures éthiques. Nous nous placions à un niveau de partage d'expériences, de pratiques, dans l'idée d'amorcer des discussions plus globales et analytiques. Cette contribution a ainsi pour vocation de rendre compte des échanges qui ont eu lieu dans l'atelier et de laisser une trace de ceux-ci, afin de participer à la réflexion autour de la construction de la commission d'éthique de la Faculté des sciences de la société de l'Université de Genève.

Cette restitution sera articulée autour de quatre entrées thématiques, alimentées par les expériences de recherches présentées et par les discussions soulevées durant l'atelier : l'impact de la formalisation sur la construction des recherches ; les modalités de production d'un consentement éclairé ; la caution morale (la possibilité que le passage devant une commission d'éthique constitue une caution morale plutôt qu'un outil favorisant la qualité) ; la fonction et le statut d'une commission d'éthique (organe de contrôle vs organe de soutien). Pour conclure, nous identifierons quelques risques qui peuvent être générés par la standardisation des procédures éthiques et proposerons des pistes de réflexion et des propositions.

L'IMPACT DE LA FORMALISATION SUR LA CONSTRUCTION DES RECHERCHES

Les questions éthiques sont à la fois légitimes puisque la protection des participant.e.s à toute recherche est une préoccupation essentielle, et actuelles au vu de la nécessité croissante pour les chercheur.euse.s d'obtenir l'aval d'une commission d'éthique pour publier leurs résultats de recherche ou obtenir des financements. Nous constatons cependant que certaines interrogations concernant les modes de régulation des pratiques de recherche nécessitent d'être débattues.

Ainsi, lors de cet atelier, plusieurs points de vue différents ont été exprimés, révélant les questionnements et parfois les craintes des chercheur.euse.s vis-à-vis de l'impact des commissions

d'éthique. Certain.e.s personnes sont favorables à la constitution d'une commission d'éthique en sciences sociales, dont les attributions seraient négociées entre chercheur.euse.s, afin d'avoir une commission adaptée aux besoins, méthodes et perspectives de leur discipline. D'autres personnes ont souligné l'importance d'éviter des commissions qui constituent des structures bureaucratiques supplémentaires. Ces personnes pensent qu'il faudrait privilégier d'autres formes de régulation de la recherche, en utilisant les instruments déjà existants – notamment les chartes déontologiques de chaque discipline et de l'Université – en les révisant collectivement. Actuellement, la Commission d'éthique des sciences de la société s'oriente vers un modèle de soutien aux chercheur.euse.s en évaluant leurs projets à leur demande et non de manière systématique, ce qui semble constituer un compromis.

Il se trouve que la Faculté de psychologie et sciences de l'éducation est déjà dotée d'une commission d'éthique, à laquelle doivent être soumis tous les projets de recherche, tant des chercheurs.euses senior que des étudiant.e.s de Master. Cela soulève l'enjeu de la mise à disposition de moyens humains et financiers pour le contrôle de la recherche plutôt que pour la production du savoir ainsi que pour l'enseignement. Par ailleurs, bien qu'un enseignement sur les questions éthiques soit nécessaire dans le parcours étudiant, des craintes sont exprimées quant à un risque de formatage précoce de la production scientifique, dans le sens où les étudiant.e.s pourraient restreindre d'emblée leurs idées de recherche et leurs méthodes. Dans ce type de fonctionnement, le contenu de l'enseignement des méthodes de la recherche et des enjeux éthiques ne risque-t-il pas de tendre vers une rigidification des stratégies pour décrocher une validation de la commission d'éthique, plutôt que de développer une réflexion complexe, nuancée et critique sur ces enjeux avec les étudiant.e.s ? Comment rester créatif.ve.s et innover si la standardisation rattrape des méthodologies évolutives et dynamiques ? Différents exemples rapportés par des chercheuses dans leurs interactions avec la commission cantonale d'éthique de la recherche ont cependant mis en lumière le risque de formatage généralisé de la recherche en sciences sociales si celle-ci est évaluée selon des critères biomédicaux ou issus

des « sciences dures », ce que la nouvelle commission permettrait d'éviter. Il s'agit ainsi de chercher un équilibre entre créer des règles trop contraignantes qui peuvent avoir des effets pervers, et laisser d'autres disciplines ou instances évaluer les projets de recherche des sciences sociales.

MODALITÉS DE PRODUCTION D'UN CONSENTEMENT ÉCLAIRÉ

La question du consentement éclairé est au centre des préoccupations en éthique. Une démarche classiquement imposée par les commissions d'éthique médicale consiste en la signature d'un consentement éclairé par les participant.e.s à la recherche. En médecine, le formulaire de consentement, ainsi que la feuille d'information pour les participant.e.s sont très standardisés, ce qui pose dans certains cas, selon nos expériences, des difficultés. Bien que conscientes des enjeux liés aux droits des personnes participant aux recherches, nous avons constaté que ces formulaires peuvent avoir tendance à formaliser les relations, alors que le premier contact est souvent déterminant pour « briser la glace » et nouer une relation détendue et informelle avec les participant.e.s. Par ailleurs, le fait de signer peut, pour certaines personnes, s'apparenter à un contrat : signer, cela engage. De plus, nous avons constaté que le fait de signer peut induire une méfiance de la part de certaines personnes. Ensuite, le fait de donner une information écrite et standardisée ne permet pas d'adapter le discours aux personnes que l'on rencontre : elles doivent savoir lire, bien maîtriser le français, etc. Cela renforce, en la rendant visible, la distance sociale entre les chercheur.se.s et les participant.e.s, voire comprend une certaine violence symbolique. Le risque est de ne recruter que dans son propre milieu social, alors que c'est déjà trop souvent le cas dans les recherches qualitatives. Parfois, la recherche de consente-

ment écrit apparaît donc davantage comme un enjeu pour protéger les chercheurs.se.s ou remplir des « impératifs administratifs »¹³ que comme un souci de protection des participant.e.s.

LA CAUTION MORALE

À travers l'examen du protocole de recherche, les commissions d'éthique jugent *a priori* si la recherche entraîne des risques ou non pour les participant.e.s. Mais qu'en est-il de son suivi ? Si les commissions d'éthique évaluent *a priori* si une recherche est éthique, aucun regard n'est porté durant le déroulement effectif de la recherche. La validation par une commission d'éthique d'un projet de recherche peut laisser entendre que la démarche méthodologique a été validée une bonne fois pour toutes, d'un point de vue éthique. Or, ce sont des dimensions sur lesquelles les chercheur.euse.s doivent se montrer réflexif.ve.s tout au long de l'enquête, avant même d'en rendre compte au moment de la valorisation des résultats. Dans les démarches inductives et qualitatives en particulier, les dimensions éthiques ne peuvent être réglées uniquement en amont des recherches. Le terrain se construit au fur et à mesure, de même que les relations avec les participant.e.s, ce qui demande ajustement et réflexivité de la chercheuse ou du chercheur, de manière continue. C'est la raison pour laquelle un espace où discuter de ces questions ressort comme un besoin exprimé par certain.e.s participant.e.s.

Une des auteures de cette contribution a d'ailleurs constaté un risque de délégation des questions éthiques aux seules commissions d'éthique. Ainsi, certaines demandes de financement de projets de recherche auprès d'instances de financement ne feraient plus explicitement mention de la manière dont les enjeux éthiques

●
¹³ Selon les termes de Bernard Debarbieux, doyen de la Faculté des sciences de la société, lors de l'ouverture de cette journée.

seront abordés – renvoyant à une future évaluation par la commission cantonale d'éthique de la recherche¹⁴. Or, de notre point de vue, la mention « *a été (ou sera) validé par une commission d'éthique* » ne devrait jamais suffire. Éthique, méthodologie et épistémologie sont trop imbriquées pour être découpées en champs de compétences distincts et hermétiques, leur articulation devrait être soumise au regard des pairs. Cela est d'autant plus vrai dans le contexte de la recherche en sciences sociales où les démarches qualitatives et inductives sont très présentes. Ainsi, les méthodes d'enquêtes, les questionnements et le recrutement des participant.e.s (ou simplement ceux et celles à qui on a finalement pu proposer une participation) évoluent en cours de recherche, d'où l'importance d'un maintien constant de la réflexivité. Par ailleurs, les enjeux éthiques font partie intégrante de la réflexion sur la méthode de recherche (place du chercheur.euse sur son terrain, rapport avec les participant.e.s, négociation des entrées, etc.). Le passage par une commission d'éthique ne doit affaiblir en rien l'exigence que doit avoir la chercheuse ou le chercheur sur l'interrogation critique de sa propre pratique, et le partage avec ses pairs des situations qu'elle ou il rencontre. Ces questionnements et doutes sur la méthode lors de la construction du projet de recherche pourraient apparaître dans le protocole.

Les exigences des commissions d'éthique en matière de présentation d'un projet de recherche précis et détaillé (guides d'entretiens, « la population » visée, etc.) peuvent contribuer à rendre plus difficiles les démarches inductives ou exploratoires, déjà mises à mal par les modalités actuelles de financement des recherches. Les va-et-vient entre ce que l'on apprend de la littérature et ce que l'on apprend du terrain enrichissent nos questionnements qui évoluent tout au long de la recherche. Comment penser à la fois une instance qui se préoccupe des pratiques des chercheuses et des chercheurs, et qui permette une souplesse suffisante pour produire des

●
¹⁴ Ceci pose d'autant plus problème que les commissions d'éthique cantonales sont composées avant tout de médecins et autres professionnels de santé qui ne sont pas familiers des enjeux de la recherche en sciences sociales, surtout qualitatives.

recherches diverses, inductives, incrémentales et innovantes (l'un allant souvent avec l'autre) ?

Il nous semble fondamental de penser les enjeux éthiques en lien avec la situation actuelle de la recherche scientifique. À l'heure du « *publish or perish* », de la précarité de la relève, et des coupures budgétaires des universités, le risque éthique ne réside-t-il pas – aussi – dans ces situations ? Les chercheuses et chercheurs ne vont-elles.ils pas être conduit.e.s, par exemple, à exercer davantage de pressions sur les participant.e.s afin d'obtenir plus rapidement un nombre suffisant d'enquêté.e.s ? Dans des contextes où les chercheuses et chercheurs sont sous pression, ces situations sont amenées à se développer de notre point de vue. Il faut régulièrement construire de nouvelles recherches, puis recruter rapidement des participant.e.s, afin de produire des résultats et surtout publier le plus vite possible un grand nombre d'articles. Ainsi, l'éthique de la recherche ne peut pas être pensée qu'au niveau des pratiques individuelles des chercheuses et chercheurs mais aussi, voire surtout, en prenant en compte les dimensions structurelles dans lesquelles la recherche est produite.

Les sciences sociales doivent se saisir davantage de ces questions, et ce pourrait être notamment le travail d'une commission d'éthique d'encourager la production de telles réflexions.

LÉGITIMITÉ ET STATUT D'UNE COMMISSION (ORGANE DE CONTRÔLE VS ORGANE DE SOUTIEN)

La création d'une commission d'éthique soulève des enjeux, notamment de pouvoir. Pour autant, une telle instance n'est pas en soi un instrument négatif, de contrôle, ou de suspicion à l'encontre des chercheur.euse.s dont les projets y sont évalués. Si une telle commission peut constituer un organe de contrôle et de sanction, vertical et hiérarchique, il peut aussi plutôt constituer un organe d'accompagnement participatif qui peut permettre d'échanger autour de questions éthiques importantes. Les commissions

d'éthique pourraient ainsi être un organe consultatif et de ressource qui accompagne les recherches, par exemple en prévoyant des permanences de conseils et de discussions. À ce jour, trop peu d'espaces de ce type sont disponibles. Les commissions d'éthique devraient aussi travailler, d'une manière transparente, ouverte et représentative (notamment du point de vue des statuts de ses membres) sur des recommandations en matière éthique sur lesquelles les chercheuses et chercheurs s'appuieraient au moment de penser leurs recherches, de les réaliser et de les diffuser. Les commissions pourraient constituer en ce sens des organes constructifs, qui contribuent à la qualité de la discipline, en remettant en question la régulation externe qui est exercée dans certains domaines, par exemple pour les recherches dans le champ de la santé qui sont soumises au contrôle de la commission d'éthique cantonale. Les connaissances des membres de cette commission en matière de recherche qualitative par exemple sont limitées.

Au-delà de cet aspect positif, des questions politiques demeurent. À quoi devrait se circonscrire les tâches d'une commission d'éthique ? Les représentant.e.s de quelles instances doivent-ils siéger dans la commission ? Le risque d'instrumentalisation politique de telles commissions ne doit pas être non plus sous-estimé. Il nous semble ainsi fondamental que ce risque soit explicité et discuté collectivement.

PROPOSITIONS

- Prévoir des espaces pour discuter entre pairs des « zones grises » de la recherche, des ratés, des bricolages. À la suite de ces échanges, une bibliothèque des expériences de recherche pourrait être constituée et mise à jour régulièrement.
- Renforcer l'enseignement des enjeux éthiques au niveau du bachelor et du master à chaque occasion, dans un esprit de dialogue, d'échange et de co-construction de solutions par nature provisoires, à savoir au-delà de la diffusion de « trucs » ou de normes. L'éthique se débat plus qu'elle ne se déclame.

- Une alternative à des commissions d'éthique qui ont des exigences formelles, standardisées et qui contrôlent strictement toutes les recherches d'une manière verticale, serait de se doter d'instruments plus horizontaux, basés sur la discussion, le partage de la réflexivité et l'incitation. Par exemple, nous pourrions imaginer des portes ouvertes, des journées de discussions, voire des permanences de la commission d'éthique.
- Penser les enjeux politiques, méthodologiques et épistémologiques qui sont associés à l'évaluation des projets scientifiques par des commissions d'éthique. Qu'est-ce que ces processus produisent-ils sur la recherche ? En quoi risquent-ils d'avoir un effet de standardisation de la recherche ?
- Thématiser les enjeux éthiques au-delà du rapport enquêteur.trice/enquêté.e, et surtout au-delà d'une question individuelle. Par exemple, comment penser les effets sur l'éthique de la précarité des chercheur.euse.s dans le monde de la recherche et de la pression à la publication? Nous suggérons que les membres de la commission d'éthique s'emparent de ces questions plus structurelles qui représentent des enjeux politiques majeurs pour la qualité de la production scientifique.
- Promouvoir une commission d'éthique représentative de l'ensemble des personnes concernées par la recherche (représentation équitable des différents corps, des départements/statuts, impliquant éventuellement des représentant.e.s des participant.e.s à la recherche).